

DOCUMENT



Agence de l'eau
Rhin-Meuse

n° 4357

Département des Vosges (881

Commune de H A R O L

Enquête géologique préalable à la création
d'une porcherie avec épandage de *Zisiers*
pour **le** compte de M. LEROY à Saussenot

L. DEMASSI EUX

A **Ca** demande de Monsieur **Ce** Préfet des Vosges, nous **nouh** sommes **trend** les 28 *bep-tanbheet* 24 novembre 1976 nuh **Le** territoire de **Ca** **conanune** de HAROL, en vue de réaliser L'enquête géologique réglementaire préalable à la création d'une porcherie d'une **capctccté** de 50 truies soit envhoh 500 porcs. Les **épardages** de lisier auront lieu sur le territoire des communes de HAROL, DUMMARTIN-aux-BOIS, GÛRHEY, CHAUMOUSEY, GIKANCOUKT ex BONVILLET.

*

* *

1 - SITUATION

Voir Annexes 1, II, III.

II - GEOLOGIE LOCALE ET HYDROGEOLOGIE

1) Série stratigraphique

Sur **les** parcelles envisagées, on rencontre **les** formations suivantes : du terrain **le** plus ancien au plus récent :

• Le Buntçandstein supérieur :

Il constitue une importante série gréseuse qui affleure sur **les** terrains situés dans la partie Sud de **la** zone étudiée. Les affluents du Coney entaillent profondément cette formation.

On **le** divise classiquement en Couches Intarnnéiaires et Grès à Voltzia. Cette série montre des niveaux argileux de plus en plus nombreux vers son sommet. .

• Le Muschelkalk :

Il **se** subdivise en deux Darties :

- Le Muschelkalk inférieur et moyen présente une épajsse **série** de marnes et argiles,

- **le** Muschelkalk supérieur montre une **série** calcaire puissante de 50 à 60 nètrer.

- Des formations récentes (Alluvions argileuses) :

Elles comblent **le** fond des vallées **les** plus importantes.

2) Structure et tectonique

La structure d'ensemble du secteur est du type monoclinale à léger pendage vers **le** Nord-Ouest.

Des accidents tectoniques importants perturbent la géologie locale : ce sont **les** failles :

- Charmois - **le** Void de Girancourt
- Xertigny - Dompain
- Chaumousey - Golbey

3) Hydrogéologie

- Le Buntsandstein supérieur abrite une nappe importante dans la région. Les sources auxquelles **elle** donne lieu sont peu nombreuses, mais de débits quelque fois importants, surtout lorsqu'une faille permet **le** drainage d'un bassin versant étendu (Sources du Bolon, Void de Girancourt). Cette nappe est souvent utilisée pour A.E.P.

- La nappe du Muschelkalk calcaire présente un **intérêt** moins important car abritant des eaux dont la minéralisation reste **très** forte.

III - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Toutes les habitations du secteur sont desservies en eau potable par **un** réseau public. Girancourt - Gorhey - Dommartin-aux-Bois - Adoncourt. sont alimentées par **le** Syndicat des Eaux du Bolon, captant les sources du Bolon apparaissant au Nord du Void de Girancourt.

- La source de la Rochotte (annexe 11 alimente **les** localités de Harol, La Rue, Longueroy, Le Ménil, Saussenot, Agéront, Puttegnay.

Chaumousey est rattachée au Syndicat des Eaux de l'Avière. alimenté par les sources de Renauvold.

IV - EXAMEN DES SITES D'EPANDAGES. RISQUE DE POLLUTION

La porcherie est implantée à HAROL (Saussenot) sur **les** Couches Intermédiaires **gréseuses** ; les terrains d'épandage figurant sur l'annexe 1 [commune de HADOLI, sont tous situés sur cette formation.

Les secteurs d'épandage figurant sur **les** communes de Dommartin-aux-Bois [Adoncourt] appartiennent aux horizons calcaires du Muschelkalk supérieur ou aux alluvions récentes argileuses reposant sur **les** horizons imperméables du Muschelkalk moyen [secteur du Fond de Vallée, Annexe III] ; **les** deux terrains implantés sur la commune de Chaumousey α ces mêmes formations calcaires ; celui de Girancourt est à rattacher aux Couches Intermédiaires

Le secteur de Bonvillet appartient aux formations du Muschelkalk inférieur argileux.

Du point de vue risque de pollution, **il** s'avère nécessaire de procéder à un regroupement des terrains selon leur appartenance géologique.

Les terrains appartenant aux formations gréseuses [type 1 des annexes 1 et II, Harol - Girancourt], sont dotés de propriétés filtrantes et épuratrices excellentes. Aucun des sites d'épandage n'est situé à moins de 2 km d'un captage d'eau potable ; **il** n'y a donc aucune contre-indication d'ordre géologique ou hydrogéologique pour ces terrains. On prendra soin seulement de ne pas procéder à l'épandage **des** lisiers à une distance inférieure à 10 m d'un cours d'eau ou d'une source.

Les terrains du type 2 (Chaumousey et Dommartin) de l'annexe II et III, appartiennent au Muschelkalk calcaire. **Ces** horizons perméables en grande ne favorisent ni la filtration, ni l'auto-épuration ; cependant, la nappe que ces horizons abritent, ne peut être exploitée pour alimentation en eau potable vu le caractère diffus de ces exutoires qui, de plus, présentent un faible débit à l'étiage et de fortes turbidités en période humide. En conséquence, l'épandage pourra également **se** faire sur ces terrains dans **les** mêmes conditions que précédemment (à plus de 10 m d'une source ou d'un cours d'eau]

Cette remarque est également valable pour les terrains du type 3 [annexe III.

En ce qui concerne **le** secteur de Bonvillet [annexe IV), aucun argument ne nous permet de nous opposer à son utilisation.

V - CONCLUSIONS

Compte tenu des observations précédentes, il apparaît que ce projet de réalisation de porcherie avec épandage des lisiers sur les parcelles dont la liste est jointe en annexe V. ne succite de notre part, aucune contre-indication d'ordre géologique ou hydrogéologique. Le projet ne pouvant nuire à la qualité des ressources aquifères exploitées ou exploitables de cette région. On prendra soin seulement de ne pas procéder à l'épandage des lisiers à moins **de 10** mètres d'une source ou d'un cours d'eau si petit soit-il.

NANCY, **le** 2 décembre 1976



L. DEMASSIEUX,
Collaborateur Principal
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département **des** Vosges